

## **Motion pour une reconnaissance du rôle et des missions indispensables des Conseils Généraux auprès des habitants et des territoires**

. **Considérant** les annonces successives du Président de la République, du Premier ministre et du Gouvernement, insistant d'abord sur le caractère indispensable des Conseils Généraux dans l'architecture territoriale, pour ensuite affirmer le principe de la disparition de cette institution, à l'horizon 2021, puis 2017, voire 2016, pour finalement retenir la perspective de 2020 ;

. **considérant** l'incontestable nécessité d'une réforme territoriale, qui réponde aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes des habitants comme aux nouveaux enjeux des territoires ;

. **considérant** également que cette nécessaire réforme devra présenter pour qualités de clarifier les compétences entre collectivités, de garantir plus encore l'efficacité des politiques publiques locales, d'être plus économe du denier public et d'assurer davantage de lisibilité démocratique et politique ;

. **considérant** pour autant que cette nécessaire orientation ne doit pas se traduire par une logique exclusivement comptable, ni par une régression des services publics locaux, notamment dans un Pays en crise ;

. **considérant** également, dans cette continuité, la nécessité absolue de maintenir les politiques publiques de proximité contribuant à l'attractivité des territoires, à l'égalité entre les citoyens, à l'équité de traitement entre zones rurales, urbaines et périurbaines ;

. **considérant** qu'il faut remédier au manque de cohérence entre les différents niveaux institutionnels ; qu'il y a lieu de promouvoir la coopération, le dialogue et l'échange démocratiques entre les différents niveaux de décideurs, pour une meilleure efficacité ; qu'il y a lieu d'adapter les politiques aux besoins des territoires et de favoriser le développement des projets cohérents.

. **considérant** par là-même la nécessité de renforcer les solidarités territoriales et sociales, seules capables d'assurer la cohésion des territoires, mais aussi leur compétitivité, y compris économique ;

. **considérant** dans ce cadre que les politiques publiques de proximité que conduisent les Conseils Généraux jouent un rôle connu et reconnu, et que la décentralisation a en la matière fait ses preuves : des collèges exemplaires, un bon réseau routier départemental, une action sociale humaniste et adaptée, des SDIS dotés de moyens efficaces, pour ne citer que ces exemples ;

. **considérant** effectivement que le Département n'est pas un simple « échelon » administratif dans les territoires, mais incarne un ensemble de compétences et de dynamiques territoriales assumées sur le terrain au service des habitants ;

## **Nous, Conseillers Généraux de la Loire**

. **demandons** que soit établi en toute transparence et en toute impartialité un diagnostic précis de la situation des départements et des résultats des politiques qu'ils conduisent ;

. **demandons** que soit lancé un vrai grand débat démocratique et ouvert sur la réforme territoriale, pour éviter toute manipulation et toute désinformation dont nos concitoyens pourraient être victimes du fait de l'absence totale de concertation et de consultation ;

. **demandons** qu'en tout état de cause l'Etat reconnaisse le caractère tout à fait impératif des politiques publiques locales, synonymes de proximité, et donc d'efficacité et de réactivité, mais synonymes aussi d'équilibre en tous les territoires ;

. **demandons** que les grandes orientations de la réforme ne soient donc pas adoptées avant ce grand débat national ;

. **dénonçons** en conséquence les actuelles orientations annoncées, matérialisant une réforme articulée contre et sans les collectivités, et renforçant du même fait les logiques de recentralisation, avec tous les risques de technocratisation et d'éloignement du terrain que cela comporte ;

. **appelons**, concomitamment à la réforme territoriale, à une vraie réforme de l'État ;

. **constatons** en effet que, sur la dette publique française qui s'élève à plus de 1900 Milliards d'euros, seuls 1,7% incombent aux départements ;

. **considérons** en conséquence que la suppression des départements ne réduirait en aucun cas la dette publique ni la dépense publique, mais présenterait au contraire un risque d'augmentation de la dépense à court et moyen termes ;

. **considérons** que rien n'atteste à ce stade que la réforme annoncée garantira à terme une organisation territoriale plus efficace, moins coûteuse, plus lisible ;

## **Nous Conseillers Généraux de la Loire, en conséquence,**

. **proposons** que toutes les dispositions soient prises pour s'assurer que la réforme s'articule autour de 3R :

- *R* comme *réactivité*, pour garantir que les politiques locales continueront à être conduites dans la proximité. Car sans proximité, pas de réactivité, conditionnée par la connaissance des réalités du terrain et des besoins des habitants ;
- *R* comme *représentativité*. Toute réforme doit garantir la représentativité des territoires, notamment ruraux, et le bon exercice des missions de solidarité et de développement territorial assumées par les départements ;
- et *R* comme *responsabilité*, car les élus doivent être ancrés dans un territoire qu'ils représentent, et responsables directement devant les électeurs ;

. **insistons** donc sur le fait qu'entre de très grandes Régions et des intercommunalités dont la croissance sera vraisemblablement très progressive, soit reconnu le besoin du conseil général, seul susceptible de coordonner les politiques de solidarités humaines et territoriales ;

. **proposons** dans ce cadre que cette réforme coïncide avec un authentique acte III de décentralisation, pour permettre au tissu local, les collectivités et leurs élus, les entreprises, les associations notamment, de contribuer à la réforme de notre Pays, avec un souci d'expérimentation et d'adaptation des politiques aux spécificités locales ;

. **proposons** que la future réforme territoriale s'articule autour de 3 niveaux :

- le niveau régional auquel seraient confiées les politiques stratégiques : emploi, économie, tourisme, grandes infrastructures de transports, universitaires ou de recherche, développement numérique, lycées, notamment, et les grands schémas d'action régionale, en interaction avec l'ensemble des réalités et des acteurs de leur territoire ;
- le niveau départemental auquel seraient confiées des compétences de niveau intermédiaire entre le stratégique et la proximité dans les domaines suivants : le social, les collèges, le réseau routier secondaire, les questions de mobilité, les transports scolaires, les aides aux communes, l'agriculture, la culture, le sport, les SDIS, notamment. Dans le cadre de cette interface entre le stratégique et le local, il y sera développé la culture de la coopération entre les différents niveaux de décideurs, pour donner la plus grande efficacité aux politiques des territoires.
- le niveau strictement local, avec les communes et les intercommunalités (dont les attributions resteraient inchangées, sauf pour les métropoles), pour assurer la gestion des services et des infrastructures très locales et opérationnelles.

. **demandons** en conséquence le maintien de l'échelon départemental et du conseil général, espace pertinent et cadre démocratique pour assurer les solidarités humaines et territoriales.

. **demandons** le report, si ce n'est le retrait, de l'examen des deux projets de loi par le Parlement, dans l'attente d'une réelle concertation et d'un diagnostic partagé.